

## Préfecture de l'Eure DELE/BCLI 29/06/2020

## CONTRÔLE DE LÉGALITÉ : LISTE DES ACTES TRANSMISSIBLES / NON TRANSMISSIBLES

MATIÈRE	ACTES SOUMIS À L'OBLIGATION DE TRANSMISSION	ACTES NON SOUMIS À L'OBLIGATION DE TRANSMISSION
Tous domaines	<ul> <li>› délibérations des assemblées délibérantes</li> <li>› décisions prises par délégation de celles-ci</li> </ul>	<ul> <li>› délibérations relatives aux tarifs des droits de voirie et de stationnement, au classement, au déclassement, à l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, à l'ouverture, au redressement et à l'élargissement des voies communales</li> <li>› délibérations portant sur la délimitation des voies communales et départementales, leur nature juridique (incorporation dans le domaine public ou privé) ainsi que la redevance perçue pour leur occupation</li> </ul>
Pouvoirs de police	par le maire (ou le président de l'EPCI) dans l'exercice de son pouvoir de police	<ul> <li>› décisions réglementaires et individuelles relatives aux débits de boissons temporaires</li> <li>› arrêtés d'alignement individuel (acte purement déclaratif)</li> <li>› arrêtés de délégation de la fonction d'officier d'état-civil aux conseillers</li> </ul>
	départementales et régionales dans tous les autres domaines	
Emprunts - Commande publique	<ul> <li>&gt; conventions relatives aux emprunts</li> <li>&gt; conventions relatives aux marchés et aux accords- cadres d'un montant supérieur à 214000 € hors taxes</li> <li>&gt; conventions de concession ou d'affermage de services publics locaux</li> <li>&gt; contrats de partenariat</li> </ul>	A Contrats de droit poblic non cites à l'article E. 2131-2 du COCT
Fonction publique territoriale	des fonctionnaires	> décisions individuelles relatives au recrutement et au licenciement des agents non titulaires, lorsqu'elles sont prises dans le cadre d'un besoin saisonnier ou occasionnel (vacataire, agent non titulaire) > prolongation de stage > titularisation > avancement d'échelon et de grade > tableaux d'avancement > congés de toute nature > temps partiel > attribution d'autorisations d'absence, d'autorisations spéciales d'absence et décharges d'activité de service au titre de l'activité syndicale > décisions relatives au détachement « sortant » (vers une autre administration) et au renouvellement de détachement > sanctions disciplinaires de toute nature > mise à la retraite y compris pour invalidité > taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires > délibérations relatives à l'affiliation ou à la désaffiliation aux centres de gestion (CdG) ainsi qu'aux conventions portant sur les missions supplémentaires à caractère facultatif confiées aux CdG
Urbanisme	<ul> <li>permis de construire</li> <li>autres autorisations d'utilisation du sol</li> <li>certificats d'urbanisme</li> <li>déclarations préalables</li> </ul>	> certificats de conformité (à l'exception de ceux délivrés par le maire au nom de l'Etat) > déclarations d'ouverture de chantier > attestations d'achèvement et de conformité de travaux
Divers	d'économie mixte locales et les sociétés publiques locales	» décisions individuelles d'attribution d'aides financières et d'action sociale

Le préfet peut demander communication, à tout moment, d'un acte non soumis à l'obligation de transmission (art. L2131-3 CGCT) et exercer un recours pour excès de pouvoir contre le même acte.

// Actes à transmettre au contrôle de légalité dans un délai de 15 jours à compter de leur signature :

- les décisions individuelles (art. L 2131-1 CGCT)
- les conventions de marchés et de DSP et leurs pièces annexes (art. L1411-9 CGCT)